



Succession terrain et projet immobilier.

Par **Cromo**, le **22/03/2011** à **09:19**

Bonjour,rrnrnJe tiens a vous féliciter de ce forum dans un premier temps avant de vous exposer le problème que je tente de résoudre. rnrnJe suis l'un des successeur d'un terrain, sur un nombre total de 9 successeurs dont ma maman fait partie. Celle-ci vie en appartement, un tant soit peut insalubre... J'ai comme projet de construire une maison sur celui-ci. Pour qu'elle puisse finir ses jours tranquille et heureuse je l'espère.rnrnIl s'agit d'une succession suite au décès de mon papa et après un rendez-vous pris avec le notaire, j'ai pus apprendre que ce terrain as une dette de 5000 euros.rnrnJe suis le seul successeur solvable de la famille, et je suis prêt a payer si nécessaire...rnrnLe notaire quand a lui n'as pas voulu clôturer ce dossier, et la succession n'est donc pas faite depuis le temps.rnrnQue dois-je faire afin d'éviter d'éventuels problèmes et assurer ainsi une exécution de ce projets dans les règles ???rnrnMerci a tous ce qui ce pencherons sur ce sujet.rnrnCordialement.

Par **toto**, le **22/03/2011** à **15:57**

les héritiers organisent le partage à leur convenance rnrnvous pouvez donc proposer aux autres héritiers de leur racheter leur part. rnvous devez sans doute également racheter l'usufruit à votre mère rnrnles héritiers doivent payer les dettes proportionnellement à leur part. Sur l'argent que vous déposerez pour racheter la part des autre héritiers, le notaire retiendra 8/9 de 5000 euros pour rembourser la dette, et vous devrez également payer 1/9 de 5000 en même temps que le rachat des parts de vos frère et soeursrnrnles 8/9 et 1/9 sont faux , c'est une simplification, ce doit être proportionnel à la part de chacun

Par **Cromo**, le **31/03/2011** à **08:33**

Merci pour cette réponse claire toto. :)rnrnBonne continuation.